



**DECLARATION SUR LE SECOND TOUR DE L'ELECTION
PRESIDENTIELLE DU 28 NOVEMBRE 2010**

YJ Choi, RSSG, ONUCI
(Abidjan, 8 décembre 2010)

1. Le peuple ivoirien a librement exprimé sa volonté le 28 novembre 2010 pour mettre fin à la crise et à ses souffrances. La Communauté internationale est venue à son appui avec des investissements de grande envergure, y compris l'établissement d'une mission de maintien de la paix. La tenue d'une élection réussie était l'une des clés à la sortie de crise.

2. Ensemble, le peuple ivoirien et la Communauté internationale sont très proches du succès. Il y a eu une élection présidentielle réussie, avec un taux de participation de plus de 81 pour cent, mis à part la confusion de dernière minute au sujet des résultats. Cependant, nous n'avons aucune raison d'être dans la confusion car la vérité est connue et indéniablement claire. Nous ne saurions échouer au dernier moment du fait de cette confusion, après tant de progrès remarquables.

3. Hier, j'ai expliqué mes méthodes de certification au sommet extraordinaire des Chefs d'Etat de la Communauté Economique des Etats de l'Afrique de l'Ouest (CEDEAO) à Abuja et au Conseil de Sécurité à New York. En toutes ces occasions, j'ai annoncé mon intention de tenir une conférence de presse à Abidjan pour rendre publiques mes méthodes de certification avant de dissiper la confusion quant au résultat du second tour de l'élection présidentielle du 28 novembre 2010.

4. Avant d'aller plus loin, permettez-moi de dire quelques mots sur mon impartialité vis-à-vis des partis politiques en présence en Côte d'Ivoire. L'impartialité occupe une telle place centrale que celui qui ne croit pas en l'impartialité, ne croira pas en la vérité que je vais énoncer. Tout comme la démocratie, l'impartialité ne va pas de soi. Elle est une valeur que l'on peut conserver à travers un effort permanent, un enjeu que je ne saurais me permettre de perdre dans l'exécution de mon mandat de certification. Il est important de mentionner que tout au long du processus électoral, j'ai demandé à mes collègues de ne pas faire des sondages, étant donné qu'une telle pratique serait utilisée par les partis politiques en vue de remettre en cause l'impartialité de l'ONUCI. En outre, j'ai demandé au personnel de l'ONUCI de ne pas avoir de préférences, parce qu'encore une fois, une telle attitude aurait été connue et exploitée par les politiciens pour mettre à mal la crédibilité de l'ONUCI.

5. Plusieurs fois et de nombreuses fois, la plupart du temps gentiment et parfois moins gentiment, le Gouvernement et l'opposition ont dit à tour de rôle que je prenais position en faveur de l'autre camp à chaque fois que l'ONUCI refusait de prendre leur parti. Selon moi, c'est la preuve éloquente que j'ai réussi à préserver mon impartialité, le socle sur lequel repose la nature véritable du second tour.

6. Permettez-moi maintenant de partager avec vous les trois méthodes que j'ai utilisées pour arriver à la conviction absolue quant au vainqueur du second tour de l'élection présidentielle. Je voudrais souligner que j'ai conduit ma certification sans tenir compte des méthodes initiées et des résultats proclamés par la CEI et le Conseil Constitutionnel.

7. La première méthode consistait à obtenir les tendances le plus tôt possible. Pour ce faire, 721 fonctionnaires dévoués de l'ONUCI ont été déployés en autant de bureaux de vote soigneusement triés. Ils m'ont annoncé par téléphone les résultats du second tour affichés dans les bureaux de vote au soir du 28 novembre. J'avais besoin de ces résultats pour conforter la crédibilité du résultat que j'obtiendrais avec ma troisième méthode. Mais, en tant que certificateur, je ne pouvais partager ces tendances avec personne avant d'avoir complété mon évaluation et mon analyse à travers les deux autres méthodes.

8. La deuxième méthode était de recueillir les résultats des votes à partir des dix neuf commissions électorales régionales. Dans ce but, une semaine avant le scrutin, dix neuf membres du personnel de l'ONUCI avaient été commis à cette tâche et déployés sur le terrain. Chacun d'entre eux m'a fait parvenir sa moisson le 30 novembre. L'agrégation de tous leurs résultats a confirmé les tendances obtenues deux jours plus tôt, c'est à dire qu'à ce moment, l'on savait presque avec certitude qui avait emporté et qui avait perdu ; pourtant, en tant que certificateur, il me fallait absolument être sûr et certain des résultats. J'avais besoin d'une troisième méthode.

9. La troisième méthode consistait à examiner tous les 20.000 procès-verbaux reçus par l'ONUCI de la part des autorités ivoiriennes le 30 novembre pour les besoins de certification. Dans cette perspective, un centre de tabulation avait été mis sur pied au siège de la Mission avec 120 membres du personnel, formés des semaines plus tôt, qui ont travaillé en rotation de trois groupes, jour et nuit. La formation s'imposait d'autant plus qu'il ne s'agissait pas juste d'une simple agrégation. Il s'agissait d'examiner procès-verbal après procès-verbal pour voir s'il y avait trace de fraude ou de manipulation, notamment si les procès-verbaux avaient été signés par les représentants de la Majorité Présidentielle. En conséquence, nous avons éliminé un certain nombre de procès-verbaux. Nous avons vérifié si les procès-verbaux ainsi éliminés étaient concentrés dans certaines régions ou couvraient tout le pays. Le dernier cas correspondait à la réalité. Ainsi, l'examen des 20.000 procès-verbaux s'est achevé au soir du 2 décembre.

10. Le moment de vérité est venu pour moi, en tant que certificateur. Les résultats agrégés ont donné des pourcentages presque identiques à ceux de ma deuxième méthode. Qui plus est, en termes de pourcentage, les tendances issues de la première méthode sont très proches de celles obtenues des deuxième et troisième méthodes. Il était pour moi absolument clair à ce moment que le peuple ivoirien avait choisi sans équivoque le vainqueur du second tour de l'élection présidentielle.

11. Examinons maintenant les contentieux relatifs aux « irrégularités » portant sur l'élection, introduits par le camp du Président Laurent Gbagbo et utilisés comme base pour la proclamation du Conseil Constitutionnel du 3 décembre 2010. Ayant reçu une copie de ces réclamations, l'ONUCI les a examinées minutieusement. Les réclamations se fondent principalement sur deux arguments : le premier est celui de l'utilisation de la violence dans neuf départements du Nord qui a empêché les gens de voter, le second est celui des procès verbaux ne portant pas la signature des représentants du camp présidentiel dans ces départements.

12. Moi, en tant que certificateur, au cours de ma conférence de presse organisée vendredi dernier, j'ai certifié que la proclamation du conseil constitutionnel ne se fondait pas sur des faits. Voici pourquoi et comment. Un taux de participation aussi élevé que 81 % ne peut certainement pas signifier qu'il y avait suffisamment de violences pour empêcher les gens de voter. J'ai demandé au commissaire de police de l'ONUCI de collecter tous les rapports sur les violences le jour de l'élection et de préparer une carte consolidée indiquant l'intensité, la fréquence et la localisation de la violence. La carte montre, sans aucune incertitude, que le jour de l'élection, il y a eu moins d'actes de violence au Nord qu'à l'Ouest.

13. La seconde réclamation a trait aux procès verbaux ne portant pas la signature des représentants du camp du Président Gbagbo. Compte non tenu de la recevabilité de cet argument d'un point de vue légal, dans l'intérêt de la diligence due, j'ai passé en revue tous les procès verbaux dans les départements concernés et éliminé tous ne portant pas la signature des représentants du camp du Président Gbagbo. La conclusion est que même une telle démarche n'altère pas, de manière significative, le résultat du second tour.

14. Sur cette base, je suis absolument certain d'avoir trouvé la vérité concernant la volonté du peuple ivoirien telle qu'exprimée le 28 novembre. La volonté du peuple c'est qu'il a choisi une personne et non deux comme vainqueur de l'élection présidentielle : le peuple ivoirien a choisi le candidat Alassane Ouattara avec un écart incontestable sur le candidat Laurent Gbagbo comme le vainqueur de l'élection présidentielle.

15. En tenant de tels propos, je ne fais pas de l'ingérence dans les affaires ivoiriennes. Comme certificateur des élections ivoiriennes, je ne fais que le travail qui a été accepté par les autorités ivoiriennes. En termes de certification des élections par les Nations Unies, la Côte d'Ivoire est le premier cas en Afrique. Les Nations Unies n'ont pas sollicité une telle responsabilité ; Les dirigeants ivoiriens ont demandé aux Nations Unies de jouer ce rôle suite à l'Accord de Pretoria de 2005. Il s'agit là d'une responsabilité solennelle des Nations Unies envers le peuple ivoirien qui a droit à la paix, à la stabilité, à la prospérité et du respect de sa volonté.

16. Au vu du chemin parcouru par la Côte d'Ivoire, ignorer la volonté du peuple ivoirien à ce niveau serait le décevoir et perdre les énormes ressources investies au cours des huit dernières années par la communauté internationale ainsi que par le peuple ivoirien.

Pour toute information supplémentaire, prière de contacter:

Hamadoun Touré, Porte-parole

Tél. : +225-06203305 ; Portable : + 225-05990075 ; Fax : +225-020235107

Email: hamadoun@un.org.

<http://www.onuci.org>